RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Décision du 1 5 FEV. 2013

relative à l'approbation de modifications du schéma directeur de signalisation de direction de l'autoroute A63

NOR: DEVS1303452S

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu le code de la route, notamment son article R. 411-25;

Vu le décret du 21 janvier 2011 approuvant la convention de concession passée entre l'État et la Société ATLANDES pour le financement, la conception, l'aménagement, l'élargissement, l'entretien, l'exploitation et la maintenance de la section de l'autoroute A63 entre Salles et Saint-Geours-de-Maremne ainsi que le cahier des charges annexé à cette convention;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 relatif au schéma directeur national de signalisation de direction hors Île-de-France concernant les pôles verts et les liaisons vertes ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2011 approuvant l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, cinquième partie -signalisation des services et de repérage ;

Vu la demande de la société ATLANDES du 19 septembre 2011 relative au schéma directeur de signalisation de direction de l'autoroute A63 entre Salles et Saint-Geours-de-Maremne ;

Vu le compte rendu de la réunion inter services du 9 décembre 2011,

Décide:

Article 1er

Sont approuvées telles que définies dans les fiches itinéraires qui figurent en annexe (1) de la présente décision, les modifications du schéma directeur de signalisation de direction de l'autoroute A63.

Article 2

La présente décision sera notifiée au président-directeur général de la société ATLANDES, qui est chargé de son exécution, et publiée au Journal officiel de la République française.

(1) l'annexe sera publiée au bulletin officiel du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et mise en ligne sur le site de la Sécurité routière : http://www.securiteroutiere.gouv.fr/

Fait le 15 FEV. 2013

Pour la ministre et par délégation : Le préfet, délégué à la sécurité et à la circulation routières,

Frédéric PECHENARD.